

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-418/SG/CG prescrivant la fermeture administrative d'un bar.

n° 75-418/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

5 mars 1975

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1975

Date du numéro

25 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du lendemain de la notification de la sente décision, le débit de boissons dénommé « Tokyo-Bat appartenant à M. Djibril Hassan Ryale, sera fermé pour période de quinze jours.